

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.6.10.62

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
01/09/2022

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Julien AGUIN a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à Willy DELPORTE.

Date de l'affichage :
09/09/2022

ABSENTS EXCUSES

Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Christian HUS.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 28

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA ROCHETTE A LA SOCIETE D'HLM TROIS MOULINS HABITAT

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.5211-37 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, son article L.3211-14 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'avis de France Domaine émis en date du 21 avril 2022 ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT la demande de cession de la S.A. d'HLM Trois Moulins Habitat, portant sur la parcelle sise à La Rochette, rue Claude Bernard, cadastrée section AD n°130, d'une contenance de 2 161 m² ;

CONSIDERANT le projet de la S.A. d'HLM Trois Moulins Habitat de réaliser sur ladite parcelle un programme composé d'une pension de famille de 25 chambres, 5 logements affectés à de l'hébergement d'urgence, et le siège social de l'association Empreintes ainsi que des places de stationnement ;

CONSIDERANT les conditions suspensives usuelles de la vente, liées à l'obtention par le bailleur social S.A. d'HLM Trois Moulins Habitat :

- D'un permis de construire définitif, purgé de tout recours ;
- Des agréments du représentant de l'État pour la réalisation des logements locatifs sociaux ;
- De l'obtention des subventions de la Région Ile-de-France et d'Action Logement et des financements de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- De l'obtention de la garantie d'emprunt pour la pension de famille.

DÉCIDE,

D'ÉMETTRE un avis favorable à la vente par la CAMVS, auprès de la S.A. d'HLM Trois Moulins Habitat, de la parcelle référencée section AD n° 130, sise 1 rue Claude Bernard à La Rochette, d'une superficie de 2 161 m² au prix de 108 050,00 € HT ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la promesse, l'acte notarié et toutes pièces connexes se rapportant à la vente de ladite parcelle avec la S.A. d'HLM Trois Moulins Habitat, domiciliée au 60, rue des Meuniers à Rubelles (77950), dans les conditions ci-dessus décrites.

DE DÉSIGNER en qualité de notaire chargé de dresser les actes à intervenir, en collaboration, le cas échéant, avec le notaire de l'acquéreur, l'office notarial Laura HANOUNA, 9 bis, avenue Gallieni - 77000 MELUN, et ce, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 15 septembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20220915-48158-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/22

Publication ou notification : 19/09/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional